

PROTÉGEZ VOTRE CLIENT ET SA FAMILLE

HYPO PROTECT - ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION

Les indépendants ayant une société souscrivent une couverture décès avec Hypo Protect – Engagement individuel de pension et, s'ils le souhaitent, une garantie Incapacité de travail. Vous pouvez ainsi offrir une protection maximale à vos clients.

PUBLIC CIBLE

Un engagement individuel de pension (EIP) est actuellement uniquement réservé aux indépendants ayant une société. Les indépendants qui travaillent sans société (p. ex., les entreprises en nom propre) ne peuvent pas encore conclure un engagement individuel de pension.

La société est le preneur d'assurance d'Hypo Protect – Engagement individuel de pension et en paie les primes.

GARANTIES

■ Décès

En cas de décès de l'assuré des suites d'un accident ou d'une maladie, BNP Paribas Cardif verse au bénéficiaire le solde restant dû ou le capital constant assuré.

■ Incapacité de travail

Si l'assuré est en incapacité totale de travail, BNP Paribas Cardif lui octroie le montant prévu au contrat (maximum 2 000 € par mois). La période d'indemnisation est limitée à 36 mois.



**BNP PARIBAS
CARDIF**

**L'assureur
d'un monde
qui change**

AVANTAGES POUR LE CLIENT

- Votre client se protège lui-même et ses proches contre les conséquences financières d'un décès et/ou d'une incapacité de travail.
- Votre client bénéficie d'un tarif à sa mesure.
 - Distinction établie entre les fumeurs et les non-fumeurs.
 - Tarif garanti pendant la durée totale du contrat ou pendant les trois premières années.
 - Capital assuré constant ou capital dégressif (solde restant dû).
 - Prime unique ou récurrente (annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle).
- Les primes sont déductibles pour la société comme frais professionnels.
- BNP Paribas applique des formalités médicales très limitées lors de la souscription.
- Votre client choisit lui-même le bénéficiaire en cas de décès.

AVANTAGES POUR LE COURTIER

- Vous pouvez offrir une excellente protection financière à votre client en cas de décès et d'incapacité de travail.
- Vous pouvez proposer à votre client un tarif très attractif.



CONTACT

Tél 02 528 00 03



SITE WEB

www.bnpparibascardif.be



ADRESSE

Chaussée de Mons 1424
1070 Bruxelles